



M O R L A I X  
**communauté**  
B R O M O N T R O U L E Z

---

# **AVIS ADMINISTRATIF**

---

## **Droit de préemption urbain renforcé**

---

Par délibération n°D20-006 du 10 février 2020, Morlaix Communauté a décidé d'instituer le droit de préemption urbain renforcé sur le centre ville de Morlaix, et sur le quartier de la gare et le secteur de la Manufacture sur les communes de Morlaix et Saint-Martin-des-Champs.

La délibération est affichée au siège de Morlaix Communauté, 2B voie d'accès au port à Morlaix, et en mairies de Morlaix, place des Otages, et de Saint-Martin-des-Champs, place de la Barrière. Elle est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un mois, ainsi que sur le site internet de Morlaix Communauté : [www.morlaix-communaute.bzh](http://www.morlaix-communaute.bzh)